



NAITRE ET VIVRE

Association Nationale Reconnue d'utilité publique – loi 1901

5 rue de la Pérouse- 75116 PARIS - Tél: 01.47.23.05.08

Site internet : www.naitre-et-vivre.org - Email : contact@naitre-et-vivre.org

Association pour l'étude et la prévention de la mort inattendue du nourrisson et l'accompagnement des parents en deuil d'un tout petit.

Paris, le 07 février 2015

Chers amis, administrateurs et adhérents,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir ci-joint une invitation pour la tenue de notre assemblée générale 2015 qui a lieu le samedi 28 Mars 2015.

Comme chaque année nous comptons sur votre présence et sur votre implication, afin de nous permettre, par votre adhésion et vos encouragements, de mener ensemble nos missions de prévention, d'accompagnement et d'aide à la recherche.

Samedi 28 Mars 2015

De 9 h 30 à 16 h 30

15 rue Etienne Marcel à PANTIN 93500

plan d'accès au verso

Ordre du jour:

9H 40 :

Rapport moral et d'activité.

Rapport financier et affectation du résultat 2014.

Projets et budget prévisionnel 2015.

11H : Election/renouvellement des membres du CA de la mandature 2012-2015. **Les personnes souhaitant devenir membres du CA sont bienvenues et doivent déposer préalablement leur candidature auprès du bureau, AVANT l'assemblée générale. Les membres du CA dont le mandat arrive à terme sont : Elisabeth Briand-Huchet, Virginie Baudry, Corinne Giroux, Emmanuel Leclerc, Myriam Morinay, Nathalie Perreira**

12H00 : Réunion du nouveau CA. Election du bureau par le nouveau CA et élection du président ou présidente.

14H – 16H :

Projection d'un reportage «**Deuil périnatal et travail, entre législation et réalité sur le terrain** », réalisé en novembre 2014 avec Irène Nam et les parents de la délégation Bretagne Pays de Loire. En présence de Nora BLANCHARD juriste et d'un intervenant-expert sur cette thématique (en attente de confirmation), ils apporteront leur éclairage sur les problèmes qui se posent lors de la reprise de travail après la perte d'un tout petit.

Modalité de déroulement :

Tout membre à jour de sa cotisation à titre individuel peut voter ou se faire représenter (cf. bulletin d'adhésion et pouvoir ci-joint).

Tout membre présent peut disposer en plus de sa propre voix d'un maximum de cinq pouvoirs.

La majorité requise pour les votes est la moitié des suffrages exprimés +1.

Conformément à une décision du conseil d'administration, **aucun remboursement** de frais de déplacement ne sera accordé **au titre de la participation à l'assemblée générale.**

Le Conseil d'Administration nouvellement constitué se réunira à l'issue de la matinée pour l'élection du bureau 2015 de l'association.

A votre arrivée, une boisson de bienvenue vous sera offerte et nous partagerons des pizzas livrées à midi. Afin d'organiser au mieux votre accueil, nous vous remercions de nous confirmer votre présence à l'aide du coupon détachable ci-joint ou par e-mail à l'adresse suivante : bureau@naitre-et-vivre.org.

Bien cordialement

Christine Tran Quang, Présidente de Naître et Vivre

